

# Environnement numérique



# Environnement numérique

“ Les défis mondiaux actuels sont étroitement liés à la révolution numérique, aux données, aux algorithmes et à l’intelligence artificielle. Il faut relever ces défis sans attendre. En adoptant des directives opérationnelles, l’UNESCO et ses États membres encouragent la diversité des expressions culturelles dans le monde numérique. ”

AUDREY AZOULAY

Directrice générale de l’UNESCO



**L’environnement numérique et les technologies qui vont avec ont transformé les modes de production, de création et de diffusion des biens et services culturels, ainsi que notre façon d’y accéder.**

... La **Convention de 2005** est technologiquement neutre. Ses objectifs et principes directeurs s’appliquent à toutes les nouvelles technologies, y compris l’intelligence artificielle.

... La **Convention de 2005** travaille activement avec les gouvernements à l’adaptation des politiques et mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles dans l’environnement numérique, en abordant les questions de la fracture numérique, de la maîtrise du numérique et de l’accès en ligne aux contenus culturels locaux.



Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture



Diversité des expressions culturelles



Objectifs de développement durable

➔ L'économie créative est de plus en plus numérique. Les industries culturelles et créatives sont aujourd'hui un moteur essentiel de l'économie numérique : les ventes numériques mondiales représentent plus de 200 milliards d'USD.

### L'Objectif de développement

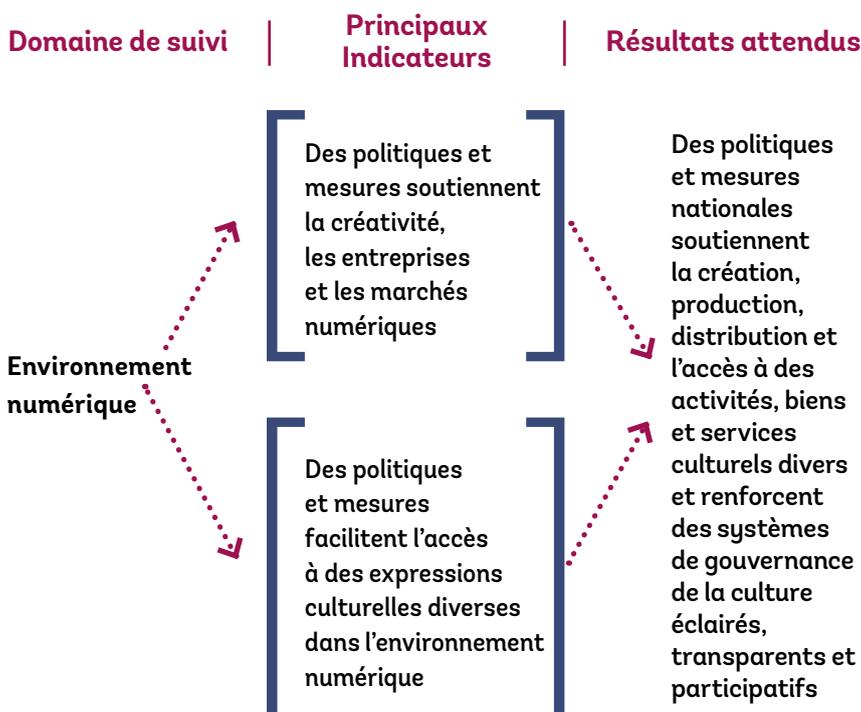
#### durable 4 des Nations Unies

visé à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

À travers ses directives sur le numérique, la Convention de 2005 fournit un cadre permettant de soutenir la création d'emplois décents et l'entrepreneuriat dans le monde numérique (Cible 4.4).



## ➔ ÉVALUER L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE CRÉATIF AVEC LA CONVENTION DE 2005



# Menaces sur la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique

## CONCENTRATION DU MARCHÉ

Les plateformes mondiales ne cessent de contribuer à la concentration du marché, sans pour autant garantir que leurs systèmes s'adapteront aux contextes locaux.

## MANQUE DE STATISTIQUES

Alors que la quantité de données privées explose, on constate que les statistiques relatives à l'écosystème numérique créatif sont insuffisantes : cela peut avoir un impact sur l'élaboration éclairée de politiques culturelles.

## RÉMUNÉRATION INÉQUITABLE

Il existe un grand déséquilibre entre le volume de travail créatif disponible en ligne et les montants qui reviennent aux créateurs. Les détenteurs de droits sont souvent mal rémunérés pour le travail qu'ils diffusent en ligne.

## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le secteur public pourrait perdre le contrôle qu'il a sur le secteur créatif s'il ne parvient pas à adopter une approche ciblée face au développement de grandes plateformes détenant un monopole sur l'intelligence artificielle.

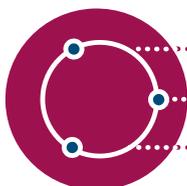
## Afin de relever ces défis, les États doivent :



Mettre en place des projets et des stratégies numériques pour investir dans les productions culturelles locales



Soutenir les pôles créatifs et les pépinières afin de promouvoir la création des contenus locaux



..... Secteur public

..... Secteur privé

..... Société civile

Développer de nouveaux partenariats collaboratifs



Améliorer la maîtrise du numérique pour garantir l'accès à des contenus numériques variés et autonomiser les acteurs locaux



© nickgentry.com.  
Digital Montage Number 2, 2012

## Les politiques en action

### Centre de la culture numérique (Mexique)

Le Centre de la culture numérique du ministère mexicain de la Culture s'intéresse aux implications culturelles, sociales et économiques de l'utilisation des technologies numériques. Depuis sa fondation, le Centre a organisé des centaines d'activités – conférences, ateliers, formations ou expositions – et a attiré des centaines de milliers de visiteurs en collaborant avec d'autres institutions.

### Plateforme de financement culturel (Suisse)

Un portail de financement participatif a été développé dans le canton de Bâle-Ville, afin d'encourager la production, la distribution et la participation culturelles. Cette initiative vient compléter le soutien public, et en seulement trois ans le portail est parvenu à récolter plus d'un million d'USD pour plus de 250 projets créatifs locaux.

### Laboratoires des médias et de l'innovation (Barbade)

Les laboratoires des médias et de l'innovation (*Mirror Image Media and Innovation Labs – MMIL*) de la Barbade améliorent les compétences des jeunes artistes en matière d'innovation, de créativité et d'entrepreneuriat. Le programme propose des formations en animation, réalisation, conception d'applications, codage, robotique, intelligence artificielle et conception assistée par ordinateur (CAO). Il inclut également un accompagnement pour la rédaction de demandes de subventions et des formations visant à sensibiliser aux droits de propriété intellectuelle.

# La Convention de 2005 travaille à la promotion d'expressions culturelles diverses à l'ère numérique

## Directives sur le numérique

Les Parties à la Convention reconnaissent **l'importance d'une véritable promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique** : c'est pourquoi elles ont adopté des Directives opérationnelles. Elles forment un cadre politique stratégique visant à garantir une rémunération juste et équitable pour les artistes et professionnels de la culture. Les Directives encouragent également la coopération entre les plateformes en ligne et les détenteurs de droits, afin d'améliorer la distribution et l'accès en ligne à différentes formes d'expressions culturelles.

## Feuille de route sur le numérique

Une feuille de route pour la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique a été adoptée par les Parties à la Convention. Elle fournit un plan d'action qui appelle les gouvernements et les acteurs de la société civile à :

- Développer des politiques visant à soutenir la créativité, les entreprises et les marchés numériques
- Reconnaître la valeur culturelle des produits numériques dans les accords régissant le commerce électronique
- Renforcer la maîtrise du numérique et les compétences en la matière
- Promouvoir la liberté artistique et l'égalité des genres dans l'environnement numérique

### CONTACT

Entité de la diversité des expressions culturelles  
Secteur de la culture – UNESCO  
7, Place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP, France  
[Convention2005@unesco.org](mailto:Convention2005@unesco.org)  
[fr.unesco.org/creativity/](http://fr.unesco.org/creativity/)  
Suivez-nous : #supportcreativity